



lundi 30 juin 2014

## Annnonce de Georges Mothron en marge du Conseil Municipal

---

---

Nous suspectons depuis longtemps de graves irrégularités dans la manière dont ont été conduites les affaires de la ville sous le précédent mandat.

Dès le premier jour de mon élection, lors de ma rencontre avec les différents directeurs, j'ai affirmé que si ces présomptions d'irrégularités, dénoncées depuis six ans, venaient à se confirmer, je n'hésiterais pas à les dénoncer auprès des autorités judiciaires compétentes.

Au cours de ces derniers mois, de nombreux éléments m'ont été transmis, éléments que j'ai estimé suffisamment sérieux et préjudiciables à la ville d'Argenteuil pour les transmettre à un cabinet d'avocats chargé de saisir le parquet territorialement compétent. La première analyse de ce cabinet d'avocats tend à qualifier les faits dénoncés de :

- favoritisme
- faux et usage
- abus de confiance
- complicité et recel de ces délits.

C'est ainsi que, si les faits actuellement soumis au cabinet d'avocats saisi revêtent effectivement et sans contestation possible l'une de ces qualifications pénales, une plainte au nom de la Ville d'Argenteuil sera officiellement déposée auprès du Procureur de la République avant le 15 juillet prochain.

Il appartiendra alors aux magistrats en charge de cette affaire, parquet puis très probablement juge d'instruction, de faire toute la lumière sur les irrégularités constatées. L'enquête préliminaire tout comme l'instruction, si instruction il y a, sont soumises au secret et aucun élément ne pourra donc être divulgué avant qu'une juridiction de jugement soit, le cas échéant, saisie.

Dans deux semaines, il appartiendra donc aux magistrats saisis de notre plainte au nom de la ville d'Argenteuil de faire toute la lumière sur ce qui a porté, et risque de porter longtemps encore, un immense préjudice à notre ville.

 /Ville.Argenteuil

 /VilleArgenteuil

[www.argenteuil.fr](http://www.argenteuil.fr)  
01 34 23 41 00



communiqué de presse